

Dernière Heure

La santé de M. Monis

ELLE NE SERAIT PAS AUSSI SATISFAISANTE QU'ON SE PLAIT À LE FAIRE CROISSER — SA GUÉRISON EST TROIS MOIS

Paris, 1er juin. — La Correspondance Politique nous communique l'information suivante : Hier soir on pouvait constater que les feux de la Chambre de M. Monis au ministère de l'Intérieur étaient garnies de leurs « jalousies » alors que toute la semaine précédente on laissait largement pénétrer la lumière dans la chambre du blessé.

Interrogé sur la santé du président du Conseil et sur ses réceptions de la journée, M. Emile Constant répondit que les médecins avaient ordonné à M. Monis de prendre du repos, et de ne pas se surmener comme les jours précédents.

La vérité est que la santé de M. Monis n'est pas aussi satisfaisante qu'on s'était plu à le proclamer jusqu'ici. Les médecins qui donnent leurs soins au président affirment que sa guérison demandera au moins trois mois.

Les médecins qui donnent leurs soins au président affirment que sa guérison demandera au moins trois mois. Cette nouvelle a été répandue aujourd'hui dans les milieux politiques et l'on s'inquiète de la situation qu'elle va créer.

Quels que soient les démentis qu'on pourra opposer à nos renseignements, nous affirmons qu'un personnage politique qui a joué il y a quelques années un rôle important, dont, comme certains le trouvent le cabinet d'envisager la crise, car, disait ce sénateur, « M. Monis ne va pas aussi bien qu'on le dit et de longtemps il sera éloigné des affaires ; or cette situation critique ne peut pas se prolonger ».

La Réintégration des Cheminots

A PROPOS D'UN ARTICLE DE GUERARD DECLARATION DE TOFFIN, PRESIDENT DE LA FEDERATION DES MECANICIENS

Paris, 1er juin. — De la Correspondance Politique. — Le citoyen Guérard, ancien secrétaire du syndicat national des cheminots de France, a publié ce matin, dans un journal parisien, un article sensationnel dans lequel il attaque violemment les militants révolutionnaires et il affirme notamment que l'organisation des cheminots est devenue la signature du citoyen Toffin, président de la Fédération des mécaniciens et chauffeurs.

Après la cérémonie et les discours, on fut applaudi à l'ovation, après M. Paul Toffin et le vétérinaire des luttes émancipatrices, Hector Denis, un lunch de six cents convives eut lieu dans l'exposition proche.

Après la cérémonie et les discours, on fut applaudi à l'ovation, après M. Paul Toffin et le vétérinaire des luttes émancipatrices, Hector Denis, un lunch de six cents convives eut lieu dans l'exposition proche.

Après la cérémonie et les discours, on fut applaudi à l'ovation, après M. Paul Toffin et le vétérinaire des luttes émancipatrices, Hector Denis, un lunch de six cents convives eut lieu dans l'exposition proche.

Après la cérémonie et les discours, on fut applaudi à l'ovation, après M. Paul Toffin et le vétérinaire des luttes émancipatrices, Hector Denis, un lunch de six cents convives eut lieu dans l'exposition proche.

Après la cérémonie et les discours, on fut applaudi à l'ovation, après M. Paul Toffin et le vétérinaire des luttes émancipatrices, Hector Denis, un lunch de six cents convives eut lieu dans l'exposition proche.

Après la cérémonie et les discours, on fut applaudi à l'ovation, après M. Paul Toffin et le vétérinaire des luttes émancipatrices, Hector Denis, un lunch de six cents convives eut lieu dans l'exposition proche.

Après la cérémonie et les discours, on fut applaudi à l'ovation, après M. Paul Toffin et le vétérinaire des luttes émancipatrices, Hector Denis, un lunch de six cents convives eut lieu dans l'exposition proche.

Après la cérémonie et les discours, on fut applaudi à l'ovation, après M. Paul Toffin et le vétérinaire des luttes émancipatrices, Hector Denis, un lunch de six cents convives eut lieu dans l'exposition proche.

La France au Maroc

Moulay-Hafid a suspendu de ses fonctions le grand vizir El Glaoui, dont les exactions ont provoqué la révolte de nombreuses tribus.

D'autre part, le sultan insiste pour que nous laissons au moins cinq mille hommes de troupes françaises à Fez et autant à Meknes.

On ne peut évidemment pas refuser une chose aussi simple à un homme qui, pour nous plaire, révoque son grand vizir et son ministre de la guerre.

Il affirmait que nos troupes qu'on laissait sans lui laisser cette garantie, il partirait aussi et se réfugierait à Alger.

Nous entretiendrons dix mille hommes de troupes au Maroc jusqu'à ce que le sultan soit assez fort pour faire régner le calme lui-même.

Et insensiblement s'établira le protectorat déguisé que l'on cherche à imposer au Maroc. Ce n'est qu'une affaire de temps.

LES UNIFIES et les Retraites Ouvrières L'ORDRE DU JOUR SUR LES PROPOSITIONS VAILLANT ET GONIAUX

Paris, 1er juin. — Voici le texte de l'ordre du jour voté par le groupe socialiste du Parlement (Proposition Vaillant). — Le groupe socialiste du Parti et résolu à poursuivre la réalisation de la décision prise par lui en son congrès de Nîmes, s'engage à donner tous ses efforts pour la révision et l'amélioration de la loi des retraites en une loi de véritable assurance ouvrière, tout d'abord, et notamment par les réformes indiquées à Nîmes :

1° Extension de l'âge de la retraite à 60 ans et à 50 ans dans les métiers où l'usure de la vie est plus rapide (proposition de loi Goniaux) ; participation augmentée de l'Etat pour une répartition devant laux des retraites et rentes et donnant pour tous les assurés à la loi un effet immédiat amélioré ; extension de l'assurance à l'invalidité, les maladies, le chômage, d'abord par une assurance des invalides, qui donne indépendamment de l'âge, la rente d'invalidité à tout assuré pendant totalement ou partiellement sa faculté de travail au moyen d'une inscription budgétaire annuelle de crédits à cet effet répartis entre les assurés devenus invalides et, en outre, comme l'avait voté la Chambre en 1904-06, exemption pour les plus bas salaires de la cotisation ouvrière (proposition de loi Goniaux).

La Haute-Pègre LE VICOMTE MENAIT GRANDE VIE Paris, 1er juin. — Le vicomte Guyreau de Luges, vingt-huit ans, demeurant rue Boissière, menait depuis la mort de sa femme, survenue l'an dernier, une vie assez mouvementée.

On ne le voyait qu'en taxi-auto ou dans des voitures de maître, en compagnie de nombreuses maîtresses. Et dès que minuit sonnait, il s'altait dans les restaurants d'écrivains où il s'abîmait le champagne jusqu'à l'aube.

Pour mener ce train de vie, le vicomte employait divers moyens, notamment, il imitait la signature de son beau-père, M. Des Gouttes, l'honorable agent immobilier principal de Vichy. Il fit escompter ainsi par M. Dauphin, ancien président de la Chambre de commerce de cette ville, cinquante mille francs de fonds. Il se fit ainsi dans cette façon par M. Barbat de Claufel, fils d'un riche industriel de Lyon.

Dernièrement, ces deux fils de famille, sous prétexte d'acheter un auto au comte de Lamberg, dévalaient avec la voiture qu'ils avaient dû voler essayer.

Le montant des escroqueries de toutes sortes commises par le vicomte s'élève à plus de cent mille francs.

UN FILS DE FAMILLE ESCROC IL AURAIT DETOURNE PRES D'UN MILLION Paris, 1er juin. — Sur mandat de M. Berry, juge d'instruction, M. Hamard a arrêté à Hôtel Mercédès, un fils de famille du nom de Loomen, inculpé d'escroquerie en France et en Amérique.

Le montant des sommes détournées s'élève à près d'un million.

Mort à 107 ans Moulins, 1er juin. — On annonce la mort de Mme Claudine Bonnet, née Larrigue, le 6 messidor an XII, soit le 26 juin 1804.

Grève des gaziers à Rouen Rouen, 1er juin. — Les ouvriers des gaz usines à gaz de Rouen qui avaient présent 6 et à deux mois un cahier de revendications à leurs directeurs, se sont mis en grève ce matin. Ils réclament une reconnaissance officielle de leur syndicat, la réintégration du secrétaire de ce syndicat, qui a été révoqué récemment, l'augmentation des salaires par catégories, sur la base de ceux de Rouen, la journée de huit heures, le débauchage à l'ancien état. Les deux usines ont assuré leur service par des moyens de fortune. Il n'y a eu aucun incident.

Car il s'agit d'une véritable encyclopédie de l'enseignement technique.

L'Université du Travail groupe l'Ecole Industrielle, supérieure, le musée industriel et professionnel, avec toutes ces sections d'apprentissage. C'est un cycle complet de l'apprentissage : l'ouvrier, le professeur, et le patron même.

L'adaptation matérielle répond à ces multiples besoins, l'ordonnance harmonieuse du palais est absolument appropriée aux services.

En son mot, l'Université fait honneur à ses architectes, MM. Alexis et Albert Dumont, et à M. Versel, architecte d'arrondissement.

DE LA CONCEPTION A LA REALISATION Si le cadre est grandiose, l'idée était noble et généreuse, d'élever une œuvre qui est, comme on la plusieurs fois rappelés, à la gloire du Progrès et de la Démocratie, dédiée qu'elle est au peuple tout entier.

On sait qu'en Belgique, la province, avec son provincial, sa députation permanente, a une autonomie en certains points de vue plus grande que notre département, son Conseil général et son conseil provincial.

La province, notamment, au point de vue scolaire, peut se donner les institutions qu'elle croit les plus utiles et les créer dans le sens de ses préférences politiques.

En 1902, le conseil provincial de Hainaut, sur toutes les lèvres, comme celui du pionnier tenace de l'Université, est le citoyen Paul Pasquier, député permanent, président du Conseil d'Administration.

En 1902, le conseil provincial de Hainaut, sur toutes les lèvres, comme celui du pionnier tenace de l'Université, est le citoyen Paul Pasquier, député permanent, président du Conseil d'Administration.

En 1902, le conseil provincial de Hainaut, sur toutes les lèvres, comme celui du pionnier tenace de l'Université, est le citoyen Paul Pasquier, député permanent, président du Conseil d'Administration.

En 1902, le conseil provincial de Hainaut, sur toutes les lèvres, comme celui du pionnier tenace de l'Université, est le citoyen Paul Pasquier, député permanent, président du Conseil d'Administration.

En 1902, le conseil provincial de Hainaut, sur toutes les lèvres, comme celui du pionnier tenace de l'Université, est le citoyen Paul Pasquier, député permanent, président du Conseil d'Administration.

En 1902, le conseil provincial de Hainaut, sur toutes les lèvres, comme celui du pionnier tenace de l'Université, est le citoyen Paul Pasquier, député permanent, président du Conseil d'Administration.

En 1902, le conseil provincial de Hainaut, sur toutes les lèvres, comme celui du pionnier tenace de l'Université, est le citoyen Paul Pasquier, député permanent, président du Conseil d'Administration.

En 1902, le conseil provincial de Hainaut, sur toutes les lèvres, comme celui du pionnier tenace de l'Université, est le citoyen Paul Pasquier, député permanent, président du Conseil d'Administration.

En 1902, le conseil provincial de Hainaut, sur toutes les lèvres, comme celui du pionnier tenace de l'Université, est le citoyen Paul Pasquier, député permanent, président du Conseil d'Administration.

En 1902, le conseil provincial de Hainaut, sur toutes les lèvres, comme celui du pionnier tenace de l'Université, est le citoyen Paul Pasquier, député permanent, président du Conseil d'Administration.

En 1902, le conseil provincial de Hainaut, sur toutes les lèvres, comme celui du pionnier tenace de l'Université, est le citoyen Paul Pasquier, député permanent, président du Conseil d'Administration.

En 1902, le conseil provincial de Hainaut, sur toutes les lèvres, comme celui du pionnier tenace de l'Université, est le citoyen Paul Pasquier, député permanent, président du Conseil d'Administration.

El ont un salaire moyen de 400 francs, 121 un salaire moyen de 620 francs et 8 un salaire moyen de 1.000 francs.

D'autre part, sur le salaire total et annuel des ouvriers du commerce et de l'industrie, qui s'élève à 7 milliards 300 millions, il est demandé par la même cotisation, 31 millions de francs.

La disproportion est étonnante. Nous avons donc l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre la proposition de loi ci-après.

PROPOSITION DE LOI Article unique. — L'alinéa 4 après est intercalé entre les troisième et quatrième paragraphes de l'article 2 de la loi du 31 mars 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes.

Sont exonérés de tout versement les assurés dont le salaire quotidien ne dépasse pas 1 fr. 50.

DANS LA REGION DANS LA POLICE NOMINATION DE COMMISSAIRES

M. Guillaume, commissaire de 2e classe à Evreux, est nommé de 1re classe à Lille.

M. Jénot, commissaire de 1re classe à Lille (3e arrondissement), nommé au Havre, même classe.

M. Magne, commissaire de 2e classe à Angers, nommé de 1re classe à Lille, en remplacement de M. Duceux, permutant pour Le Havre.

M. Jénot, commissaire de 1re classe à Lille, en remplacement de M. Duceux, permutant pour Le Havre.

M. Jénot, commissaire de 1re classe à Lille, en remplacement de M. Duceux, permutant pour Le Havre.

M. Jénot, commissaire de 1re classe à Lille, en remplacement de M. Duceux, permutant pour Le Havre.

M. Jénot, commissaire de 1re classe à Lille, en remplacement de M. Duceux, permutant pour Le Havre.

M. Jénot, commissaire de 1re classe à Lille, en remplacement de M. Duceux, permutant pour Le Havre.

M. Jénot, commissaire de 1re classe à Lille, en remplacement de M. Duceux, permutant pour Le Havre.

M. Jénot, commissaire de 1re classe à Lille, en remplacement de M. Duceux, permutant pour Le Havre.

M. Jénot, commissaire de 1re classe à Lille, en remplacement de M. Duceux, permutant pour Le Havre.

M. Jénot, commissaire de 1re classe à Lille, en remplacement de M. Duceux, permutant pour Le Havre.

M. Jénot, commissaire de 1re classe à Lille, en remplacement de M. Duceux, permutant pour Le Havre.

Enfin, il fut reconnu que Valenti avait fait quelques frais pour l'ordre du Croissant-Français. Il acheta, au prix de cent francs, parait-il, payés de ses deniers, un beau drapeau pour la société. Enfin, il prit part à la souscription qui avait pour objet, une cotisation d'honneur à Moulay-Hafid qui la révoqua encore, dit-on, dans les solennités officielles.

Quant à Meulemans, il dénie toujours avoir reçu un centime, mais assure avoir fait des démarches en faveur de M. Vimont pour que celui-ci obtint le vice-consulat qu'il postulait.

Nouvelles Parlementaires Première année de législature

Paris, 1er juin. — Aujourd'hui premier jour, tombe l'anniversaire de la première réunion de la Chambre issue des élections des 26 avril et 3 mai.

La Chambre a donc accompli exactement son année d'existence, et elle commence aujourd'hui la seconde année de la législature.

Durant cet intervalle d'une année la Chambre a perdu douze de ses membres dont deux par élection au Sénat : MM. Assolant (Ardeches) et Clémence (Mourthe-et-Moselle), et dix par décès : MM. Legendre (Eure), Tarbouchet (Jura), Dulau (Landes), Roret (Haute-Marne), P. Heuzet (Nièvre), Chamorlin (Puy-de-Dôme), Chauvrière (Seine), Quilbérin (Seine-Inférieure), Berthouy (Seine-et-Oise) et Coche (Somme).

Quatre sièges sont encore vacants.

LES RETRAITES OUVRIERES et les Unifiés Paris, 1er juin. — Le groupe socialiste unifié a statué aujourd'hui sur les questions des retraites ouvrières, en vue d'arrêter le texte d'un ordre du jour motivé qui sera présenté vendredi à l'occasion des interpellations qui seront discutées ce jour-là.

Deux ordres du jour étaient en présence. Le premier, présenté par le groupe unifié, tendait à abaisser l'âge de la retraite, à élever la subvention de l'Etat et impliquait le maintien d'un versement ouvrier.

L'autre, présenté par les guesdistes, tendait à la suppression totale du versement ouvrier — à raison de la faiblesse des salaires — et à en remplacer le produit par un fonds prélevé sur les successions dépassant 100.000 francs.

L'ordre du jour de Vaillant a réuni 25 voix contre 17.

Mais les guesdistes prétendent qu'il n'est pas adopté, car au dix-septième vote, les voix obtenues n'ont point été suffisantes pour avoir préalablement donné leur adhésion.

Il convient toutefois de faire observer que le groupe compte 73 membres et que dans les absents guesdistes, il y avait dix-neuf absents appartenant à la fraction jaurésiste.

Paris, 1er juin. — L'ordre du jour de Jules Guesde, est ainsi rédigé : « Le groupe socialiste au Parlement, d'accord avec la France ouvrière et paysanne, a manifesté sa ferme volonté de ne pas laisser se focaliser les questions des insuffisantes des retraites plus que problématiques, et de ne pas vouloir avant tout de la Chambre la suppression des versements ouviérs, non seulement en ce qui concerne les successions dépassant cent mille francs, il décide en outre, qu'au cas où ne serait pas opérée cette suppression qui, tout d'abord, ne peut être réalisée que dans le cadre de la disposition des travailleurs des villes et des campagnes pour les appuyer dans leurs légitimes revendications. »

Cet ordre du jour a obtenu 17 voix qui sont celles de MM. Assolant, Assolant, Duboulois, Brizon, Delory, Dubled, Doufour, Charles Dumas, Ghesquière, Manus, Myrens, Raffin Dugues, Hubert Rouger, Mautzer, Jules Guesde, Sixte-Quenin, Mistral.

Mais à ces dix-sept voix, il convient de joindre les absents qui avaient fait parvenir leur suffrage au secrétaire du groupe : MM. de la Porte, Colly, Lagrosillière, Rousson, Larneton, Fungier, Bouisson, Nicolas, Messier, Willm, Sablin, et qui porte à 25 le nombre de voix recueillies par l'ordre du jour de Jules Guesde.

Pendant, comme un certain nombre de partisans de la thèse Jaurès-Vaillant étaient également absents, il est impossible de dire au juste quelle est la tendance qui l'emporte dans le groupe socialiste. Celui-ci se diviserait donc à la tribune et au scrutin qui clôturerait les interpellations sur les Retraites Ouvrières comme il se est divisé dans sa réunion.

La proposition de Goniaux Le citoyen Charles Goniaux, député de la 1re circonscription de Douai, a déjà déposé sur le bureau de la Chambre plusieurs propositions de loi tendant à modifier la loi sur les retraites ouvrières et paysannes qui doit entrer en application le 3 juillet prochain.

Le premier, en date du 21 mars dernier, réclamait la retraite à 55 ans et à 50 ans par anticipation, pour les travailleurs des industries reconnues particulièrement insalubres. La seconde, en date du 2 avril, réclamait l'abaissement à 60 ans de l'âge normal de la retraite, avec droit de liquidation à 55 ans, par anticipation.

Une troisième proposition de notre ami vient d'être déposée. Elle tend à la distribution aux documents parlementaires. En voici l'exposé des motifs et le texte de l'article unique :

EXPOSE DES MOTIFS « L'article 3 du projet de loi sur les retraites ouvrières et paysannes, voté par la Chambre des Députés, le 23 mars 1906, et qui a été modifié par la loi du 31 mars 1910, prévoyait à propos du prélèvement sur les salaires des assurés une disposition stipulant que les salaires quotidiens inférieurs à 1 fr. 50 seraient exemptés du prélèvement. La loi du 31 mars 1910 a substitué, au prélèvement de 2 %, sur les salaires des assurés prévu par le texte primitif de la Chambre, le versement fixe de 9 francs, 6 francs et 4 fr. 50 par an, selon les catégories, hommes, femmes ou enfants. En décidant le versement fixe et uniforme par catégorie d'assurés, la loi du 31 mars 1910, à l'inverse de ce qu'avait été la pensée de la Chambre qui avait exonéré les salaires inférieurs à 1 fr. 50, se trouve avoir imposé le même effort pécuniaire à ses salariés infimes qu'aux salaires plus élevés. Lorsque le 23 janvier dernier, notre collègue M. Jules Guesde, avec plusieurs de ses collègues, proposait que le prélèvement sur les salaires soit supprimé et qu'il soit pourvu aux ressources ainsi supprimées par une augmentation proportionnelle des droits sur les successions dépassant 100.000 francs, les députés de la Chambre du 23 mars 1906, se trouvant aujourd'hui être les plus chargés par la contribution qui leur est demandée en regard des salaires qu'ils leur ont servis. Ne faut pas oublier, en effet, qu'il résulte des déclarations de M. Viviani, que sur 1.900 ouvriers de l'agriculture, 810, c'est-à-dire plus des quatre cinquièmes, ont un salaire moyen annuel en argent de 280 francs,

Car il s'agit d'une véritable encyclopédie de l'enseignement technique.

L'Université du Travail groupe l'Ecole Industrielle, supérieure, le musée industriel et professionnel, avec toutes ces sections d'apprentissage. C'est un cycle complet de l'apprentissage : l'ouvrier, le professeur, et le patron même.

L'adaptation matérielle répond à ces multiples besoins, l'ordonnance harmonieuse du palais est absolument appropriée aux services.

En son mot, l'Université fait honneur à ses architectes, MM. Alexis et Albert Dumont, et à M. Versel, architecte d'arrondissement.

DE LA CONCEPTION A LA REALISATION Si le cadre est grandiose, l'idée était noble et généreuse, d'élever une œuvre qui est, comme on la plusieurs fois rappelés, à la gloire du Progrès et de la Démocratie, dédiée qu'elle est au peuple tout entier.

On sait qu'en Belgique, la province, avec son provincial, sa députation permanente, a une autonomie en certains points de vue plus grande que notre département, son Conseil général et son conseil provincial.

La province, notamment, au point de vue scolaire, peut se donner les institutions qu'elle croit les plus utiles et les créer dans le sens de ses préférences politiques.

En 1902, le conseil provincial de Hainaut, sur toutes les lèvres, comme celui du pionnier tenace de l'Université, est le citoyen Paul Pasquier, député permanent, président du Conseil d'Administration.

En 1902, le conseil provincial de Hainaut, sur toutes les lèvres, comme celui du pionnier tenace de l'Université, est le citoyen Paul Pasquier, député permanent, président du Conseil d'Administration.

En 1902, le conseil provincial de Hainaut, sur toutes les lèvres, comme celui du pionnier tenace de l'Université, est le citoyen Paul Pasquier, député permanent, président du Conseil d'Administration.

En 1902, le conseil provincial de Hainaut, sur toutes les lèvres, comme celui du pionnier tenace de l'Université, est le citoyen Paul Pasquier, député permanent, président du Conseil d'Administration.

En 1902, le conseil provincial de Hainaut, sur toutes les lèvres, comme celui du pionnier tenace de l'Université, est le citoyen Paul Pasquier, député permanent, président du Conseil d'Administration.

En 1902, le conseil provincial de Hainaut, sur toutes les lèvres, comme celui du pionnier tenace de l'Université, est le citoyen Paul Pasquier, député permanent, président du Conseil d'Administration.

En 1902, le conseil provincial de Hainaut, sur toutes les lèvres, comme celui du pionnier tenace de l'Université, est le citoyen Paul Pasquier, député permanent, président du Conseil d'Administration.

En 1902, le conseil provincial de Hainaut, sur toutes les lèvres, comme celui du pionnier tenace de l'Université, est le citoyen Paul Pasquier, député permanent, président du Conseil d'Administration.

En 1902, le conseil provincial de Hainaut, sur toutes les lèvres, comme celui du pionnier tenace de l'Université, est le citoyen Paul Pasquier, député permanent, président du Conseil d'Administration.

En 1902, le conseil provincial de Hainaut, sur toutes les lèvres, comme celui du pionnier tenace de l'Université, est le citoyen Paul Pasquier, député permanent, président du Conseil d'Administration.

En 1902, le conseil provincial de Hainaut, sur toutes les lèvres, comme celui du pionnier tenace de l'Université, est le citoyen Paul Pasquier, député permanent, président du Conseil d'Administration.

En 1902, le conseil provincial de Hainaut, sur toutes les lèvres, comme celui du pionnier tenace de l'Université, est le citoyen Paul Pasquier, député permanent, président du Conseil d'Administration.

En 1902, le conseil provincial de Hainaut, sur toutes les lèvres, comme celui du pionnier tenace de l'Université, est le citoyen Paul Pasquier, député permanent, président du Conseil d'Administration.